



Info Flash

L'eau, une ressource précieuse

Jeudi 11 mai 2023



Côte-d'Or
ATTRACTIVITÉ

Contexte en Côte-d'Or

Définition du tourisme durable par l'OMT: « un tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil. »

Côte-d'Or Attractivité a publié en 2020 son **Manifeste pour un tourisme 100% durable en Côte-d'Or**.

Sommaire

- Quizz sur l'eau, par Serge Ostrowski, Formateur NATURA'LIS
- Les bonnes pratiques en matière d'arrosage
- Les aides financières

Tout au long de l'Info Flash, n'hésitez pas à poser vos questions dans la partie « Discussions ».

Merci de fermer vos micros et caméras pour favoriser une bonne qualité de connexion, de son et d'image.

Les bonnes pratiques

- Planter en pleine terre
 - Récupérer l'eau de pluie
 - Planter des végétaux économes en eau
 - Le paillage (différentes techniques)
- Retrouvez les fiches actions dans les guides de l'ADEME en bas de notre page dédiée au tourisme durable : <https://www.cotedor-attractivite.com/le-tourisme-durable-en-cote-dor>

Dans le guide des hébergements : à partir de la page 44 pour la partie EAU et à partir de la page 68 pour la partie BIODIVERSITE

- La Librairie ADEME : <https://librairie.ademe.fr/>



Contexte en Côte-d'Or



- Depuis avril 2021, partenariat avec l'ADEME (Agence de la Transition Ecologique) pour **accompagner les hébergeurs et restaurateurs sur le Fonds Tourisme durable** dans le cadre de France relance puis plan Destination France
 - Environ 40 structures accompagnées
 - Convention renouvelée jusqu'à fin 2023
- Accompagnement de porteurs de projets sur **l'Appel à Projets « Slow tourisme »** dans le cadre de France relance
 - ouvert à tous les acteurs du tourisme, 2 éditions en 2021, 1 lauréat en Côte-d'Or
 - 1 nouvel AAP sur les Formes Emergentes de Tourisme à venir dans les prochaines semaines

Objectifs du Fonds Tourisme durable

Soutenir via des aides financières les opérateurs du tourisme dans leur **démarche vers le tourisme durable**, en apportant :

- Un soutien à **l'élaboration d'un plan d'actions via un diagnostic**
- Un **financement d'une partie des coûts d'investissement** liés à la transition écologique pour un tourisme durable.

Les aides visent à :

- **Réduire et maîtriser les coûts fixes** (énergie, eau, déchets, gaspillage alimentaire)
- Ancrer dans les territoires et la **chaîne de valeur locale** avec des produits de qualité (circuits courts de proximité et de qualité, synergies pérennes avec les acteurs du tourisme local et les producteurs locaux)
- Favoriser l'engagement écologique comme un avantage concurrentiel et point de différenciation par la **valorisation des démarches** (outils de communication)

Le Fonds Tourisme durable



- Végétalisation : étude climatique et paysagère, préparation et plantation des murs végétaux, plantation adaptées aux conditions climatiques, pergolas en bois naturel avec ombrage végétal
- Dispositifs d'arrosage économes (goutte à goutte etc.), les dispositifs limitant l'évaporation (paillage, ...), la culture d'espèces peu gourmandes en eau, adaptées au climat local, le raccordement à un puits existant
- Système de phytoépuration (uniquement pour potager)
- Cuves de récupération d'eau de pluie d'au moins 10m3
- Dispositifs d'économie d'eau en intérieur : salles de bain, sanitaires, cuisine
- Toilettes sèches

Et d'autres multiples actions éligibles :

Formation / Communication / Energie / Mobilité / Lutte contre le gaspillage alimentaire / Prévention des déchets non alimentaires / Evolution des approvisionnements ...

Le Fonds Tourisme durable



Les structures éligibles doivent :

- Être situées en **zone rurale** (voir la liste des communes éligibles établie selon les critères de densité de l'INSEE)
 - Non éligibles : Beaune, Dijon, Chenôve, Talant, Saint Apollinaire, Fontaine-les-Dijon
- Disposer d'un **numéro de SIRET**
- Avoir un **code NAF correspondant aux nomenclatures éligibles**

Aides pour les collectivités

- Les informations générales sur le **Plan Marshall** : <https://www.cotedor.fr/le-plan-marshall-cote-dor>
- Transition écologique : <https://www.cotedor.fr/aide/plan-marshall-transition-ecologique-cote-dor>
- **Service d'Aide aux Collectivités de Côte-d'Or**

Tél : 03 80 63 25 05

Email : aides.collectivites@cotedor.fr

- **Fonds Vert** : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/fonds-vert/>
- Se renseigner auprès de sa communauté de communes

Labels et démarches valorisant un tourisme durable

- Hébergement : Clef verte, Ecolabel européen, Affichage environnemental, Note Touristique...
 - Restauration : Ecotable, Food Index for Good (FiG), Green Food
 - Sites de visite : NF Environnement, Divertissement durable
 - Commune avec point de baignade ou port de plaisance : Pavillon Bleu
 - Autres : Accueil Vélo, Tourisme & Handicap, Station Verte
- Rendez-vous sur la page « Tourisme durable » de notre site pour consulter le « *Guide des démarches de labellisation pour un tourisme durable* », publié par ADN Tourisme et l'association Acteurs du Tourisme Durable en juin 2022
- <https://www.cotedor-attractivite.com/le-tourisme-durable-en-cote-dor>

Merci pour votre écoute !

Contacts :

Elisa REBULLIOT
Chargée de développement
tourisme durable
e.rebulliot@lacotedorjadore.com
03.80.63.66.93

Serge OSTROWSKI
Formateur NATURA'LIS
Serge.ostrowski@naturalis.fr
03.80.69.24.26

Albine GUILLAUME
Chargée de promotion, structuration
et valorisation paysagère
a.guillaume@lacotedorjadore.com
03.80.63.66.92



Côte-d'Or
ATTRACTIVITÉ